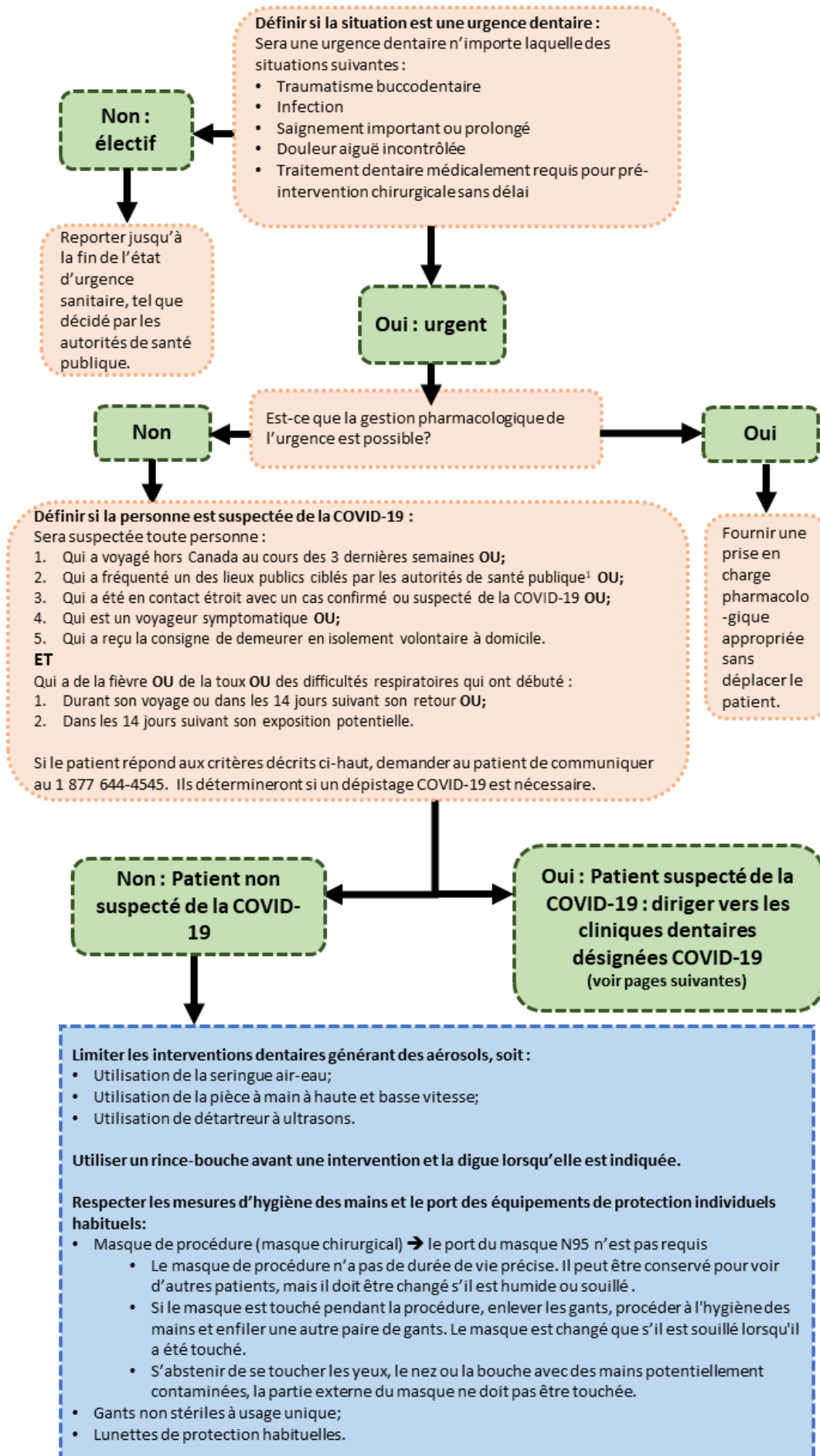


Procédures buccodentaires en clinique dentaire en situation de pandémie COVID-19 / Date de mise à jour : 26 mars 2020

Dans le contexte de la présence de la maladie à coronavirus COVID-19 au Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux vous informe, à travers l'arbre décisionnel ci-dessous, des procédures à suivre concernant les traitements à prodiguer en clinique dentaire.



¹ : Information disponible au : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c47144>

Procédures buccodentaires en clinique dentaire désignée pour le traitement des cas suspectés ou confirmés COVID-19

Pour toute situation d'urgence dentaire ne pouvant être gérée pharmacologiquement, les cas suspectés ou confirmés COVID-19 doivent être référés dans une clinique dentaire désignée, comme définis dans l'arbre décisionnel de la page précédente. Les précautions suivantes doivent être appliquées :

Pour tout traitement dentaire sans aérosol, appliquer les mesures de protection suivantes :

- Masque de procédure ou chirurgical (le port du masque N95 n'est pas requis) :
 - Les masques de procédure ou chirurgicaux n'ont pas de durée de vie précise. Ils peuvent être conservés pour voir d'autres cas, mais ils doivent être changés s'ils sont humides ou souillés¹.
 - Si le masque est touché pendant la procédure, enlever les gants, procéder à l'hygiène des mains et enfiler une autre paire de gants. Le masque est changé que s'il est souillé lorsqu'il a été touché.
 - S'abstenir de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains potentiellement contaminées. La partie externe du masque ne doit pas être touchée.
- Protection oculaire à usage unique (écran facial ou lunettes protectrices) :
 - La protection oculaire, même si elle est qualifiée de jetable, pourrait être utilisée pour la durée complète d'une journée de travail et devra être désinfectée entre chaque cas, en respectant les recommandations concernant la désinfection des protections oculaires à usage unique de l'Institut national de santé publique du Québec².
- Blouse à manches longues non stérile, à usage unique et jetable;
- Gants non stériles à usage unique, bien ajustés et devant recouvrir les poignets;
- Retirer systématiquement la blouse et les gants à la sortie de la salle d'examen et procéder à l'hygiène des mains.

Pour tout traitement dentaire générant des aérosols, appliquer les mesures de protection supplémentaires suivantes :

- Port du masque N95 ajusté selon un test d'étanchéité reconnu³
 - Les masques N95 pourraient être utilisés pendant 8 heures en respectant le mode d'utilisation. Il est donc pertinent de les porter de façon prolongée pour plusieurs visites auprès de cas suspectés ou confirmés COVID-19. Il est suggéré de regrouper les interventions nécessitant le port des masques N95 afin de diminuer le port prolongé qui peut influencer le confort de l'intervenant⁴.

¹ CDC (2019). « Strategies for Optimizing the Supply of Facemasks », en ligne : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/ppe-strategy/face-masks.html#conventional-capacity>

² INSPQ (2020). en ligne : https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/coronavirus-2019-ncov/20-MS-00496-52_PJ_AVIS-visiere.pdf

³ ASSTAS (2009). Ajustement des appareils de protection respiratoire N95, en ligne : https://asstas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Guides_Broch_Depl/CP37_Outil_ajusteur_formatteur_Anexe_oct2009.pdf

⁴ CDC (2019). « Recommended Guidance for Extended Use and Limited Reuse of N95 Filtering Facepiece Respirators in Healthcare Settings », en ligne : (<https://www.cdc.gov/niosh/topics/hcwcontrols/recommendedguidanceextuse.html>)

¹ : Information disponible au : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c47144>

Liste des cliniques dentaires désignées pour traiter les cas suspectés ou confirmés COVID-19 et nécessitant des soins dentaires urgents :

Les professionnels de la santé devant référer un cas suspecté ou confirmé COVID-19 qui nécessite des soins dentaires urgents doivent eux-mêmes communiquer avec les cliniques dentaires suivantes. Afin d'assurer un triage des cas, les patients ne doivent pas communiquer eux-mêmes avec les cliniques pour prendre un rendez-vous. À noter que la liste des cliniques dentaires désignées se verra ajouter quelques cliniques au courant des prochains jours.

- **Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)**
 - 1051, rue Sanguinet, Montréal
 - 514-890-8407
 - Télécopieur : 514- 412 7770
- **Hôpital général de Montréal (CUSM)**
 - 1650, avenue Cedar, Montréal
 - 514-934-8063
- **Hôpital général juif**
 - melschwartz@jgh.mcgill.ca
- **Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ)**
 - Télécopieur : 418-654-2291
- **Clinique d'enseignement des Techniques d'Hygiène Dentaire - Cégep de Chicoutimi**
 - 534 Rue Jacques-Cartier E, Chicoutimi, Local E-2003
 - louise.desnoyers.siege.social@ssss.gouv.qc.ca

Urgences pédiatriques :

- **Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine**
 - 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal
 - Téléphone : 514-345-4931 poste 6894 ou 5534
 - Pour rejoindre le dentiste de garde: 514-345-4931 poste 4788 et demandez à parler au dentiste de garde
- **Hôpital de Montréal pour enfants**
 - Pavillon Gilman, 1040, Atwater, Montréal (du lundi au vendredi jusqu'à 16 h 30)
 - Site Glen, 1001, Boulevard Décarie, Montréal (après 16 h 30 et la fin de semaine)
 - Téléphone : 514-412-4479, Fax : 514-412-4369, adresse électronique : HMEdentaire@muhc.mcgill.ca
- **Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ)**
 - Télécopieur : 418-654-2291